

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

OBJET :

**BUDGET 2021 -
DÉCISION
MODIFICATIVE N° 3**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2021-83

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 13 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, M. Jean-Luc
PAULHE, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI,
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe
RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN qui a donné
pouvoir à Mme Charlene RENARD, Mme Christine CHATEL qui a
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET, M. Thierry
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle
DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle
CLOUCHÉ, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Mireille NOGUET et M. Stéphane
CLOUET.

Madame Isabelle CLOUCHÉ a été nommée Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 20 DEC. 2021

Publié

le : 20 DEC. 2021

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Le budget de la Ville de L'Aigle est voté au niveau du chapitre en
section de fonctionnement et au niveau des opérations en
section d'investissement.

Une décision modificative est nécessaire pour modifier
l'allocation des crédits d'un chapitre à un autre, pour ajuster le
montant des crédits inscrits tant en fonctionnement qu'en
investissement par opération et pour traduire budgétairement
les décisions qui auraient été prises par le Conseil Municipal
depuis l'adoption du budget primitif.

Certains ajustements de crédits peuvent être aussi demandés
par la trésorerie pour régulariser des opérations enregistrées
au cours des exercices précédents, notamment concernant
l'amortissement des biens de la commune.

La décision modificative doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

Une 1^{ère} décision modificative a été adoptée en mars 2021, pour notamment prendre en compte l'affectation des résultats 2020 et intégrer les restes à réaliser 2020. Une seconde décision modificative a été adoptée en septembre 2021 pour notamment corriger les inscriptions relatives aux recettes fiscales et aux dotations de l'Etat.

La décision modificative n°3 qui est proposée a pour objectif :

- d'ajuster les crédits sur certaines opérations d'investissement,
- de prévoir les crédits pour l'intégration des frais d'études et d'insertion aux comptes de travaux correspondants (opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes),
- d'augmenter les crédits inscrits pour l'amortissement des subventions (opérations d'ordre - dépense d'investissement/recette de fonctionnement).

1) Ajustement des crédits sur les opérations d'investissement suivantes

Opération 71/2021S - Réhabilitation de la piste d'athlétisme : il est nécessaire d'augmenter les crédits de cette opération en raison de la révision des prix prévue dans les marchés de travaux :

+ 25 000 €

L'autorisation de programme votée en 2021 se présentait ainsi :

Montant total de l'autorisation de programme : 1 540 240 €

- Crédits de paiement 2021 : 1 535 000 €,

- Crédits de paiement 2022 : 5 240 €

Il est proposé de la modifier ainsi :

Montant total de l'autorisation de programme : 1 560 000 €

- Crédits de paiement 2021 : 1 560 000 €

- Aucun crédit de paiement n'est prévu en 2022, cette autorisation de programme s'étant terminée en 2021.

Opération 87/2021 - Démolition de la salle Verdun (hors autorisation de programme et délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes) : les crédits inscrits correspondent à des travaux préalables à la démolition de la salle Verdun, engagés par la commune auprès de ses concessionnaires : + 5 000 €

Opération 68/2021AU - Travaux EP Secteur Sud Est : - 30 000 €

2) Intégration des frais d'études

Il est rappelé que les frais d'études et les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés dans le cadre de la passation des marchés publics sont imputés à un compte 203 (frais d'études : 2031 – frais d'insertion : 2033).

Une fois les travaux lancés, ces frais d'études doivent être virés au compte sur lequel sont comptabilisés les travaux correspondants. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire. Ces frais deviennent donc, après intégration, éligibles au FCTVA.

3) Ajustement des crédits pour l'amortissement des subventions

Au budget primitif, des crédits à hauteur de 142 965 € avaient été inscrits en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement pour l'amortissement des subventions. Il apparaît que ces crédits sont insuffisants et doivent être augmentés de 4 000 €.

Pour équilibrer cette écriture, un ajustement du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est nécessaire.

La décision modificative se présente donc ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)
Opérations d'ordre				
Amortissement des subventions			4 000,00	
Virement à la section d'investissement	4 000,00			
Total opérations d'ordre	4 000,00		4 000,00	

EN INVESTISSEMENT :

(Voir tableau en page suivante).

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)
Opérations réelles				
21538 – Opération 68/2021 AU – Travaux Eaux Pluviales		30 000,00		
2312 – Opération 71/2021S – Restructuration de la piste d’athlétisme	25 000,00			
2313 – Opération 87/2021 – Démolition salle Verdun – (hors AP et délégation maîtrise d’ouvrage Communauté de Communes)	5 000,00			
Sous total opérations réelles		0,00		-
Opérations d’ordre				
Intégration des frais d’études				
Opération 7/2019S – Tennis extérieurs stade Foisy	708,00		708,00	
Opération 80/2019BAT – Passerelle des Tanneurs	237,00		237,00	
Opération 92/2020STBP – Restauration des menuiseries de l’hôtel de ville	27 494,00		27 494,00	
Opération 34/2021STBP – Travaux église Saint Martin	27 160,00		27 160,00	
Opération 71/2021 S - Restructuration de la piste d’athlétisme	5 031,00		5 031,00	
Intégration des frais d’insertion				
Opération 92/2020STBP – Restauration des menuiseries de l’hôtel de ville	942,00		942,00	
Opération 34/2021STBP – Travaux église Saint Martin	942,00		942,00	
Amortissement des subventions	4 000,00			
Virement de la section de fonctionnement			4 000,00	
Sous total opérations d’ordre		66 514,00		66 514,00
TOTAL		66 514,00		66 514,00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LATINIER),**

- **APPROUVE la décision modificative n°3 et la révision de l’autorisation de programme « Réhabilitation de la piste d’athlétisme ».**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE